



La présente convention vise à définir les modalités de mise en place d'un stage en entreprise au bénéfice des élèves de 4<sup>ème</sup> du collège pour les sensibiliser à la découverte du monde professionnel.

## CONVENTION DE STAGE\* EN ENTREPRISE

\* séquence d'observation en milieu professionnel

Vu le code du travail, et notamment ses articles L4153-1 à L4153-5 et D4153-15 à D4153-37 du code du travail.

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.313-1, L.331-4, L.332-3et D331-1 à D331-4; D331-6; D331-8; D331-9 du code de l'éducation.

Vu le code civil, et notamment son article 1242 ;

Vu l'article 19 de la loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vu la circulaire n° 2003-134 du 8 sept. 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans.

### Entre

#### L'entreprise ou l'organisme d'accueil

Nom de l'entreprise/organisme :

.....

Représentée par :

**M. ou Mme** .....

Secteur d'activité :

.....

Nom et qualité du tuteur dans l'entreprise/ organisme :

.....

Coordonnées téléphoniques du tuteur :

.....

Adresse géographique du stage\* :

.....

.....

Cachet de l'entreprise (téléphone obligatoire)

D'une part,

**Le COLLEGE Béatrice de Savoie, 10 place Jean Moulin, 73360 LES ECHELLES**

**Tél : 04 85 96 16 00 - ce.0730022c@ac-grenoble.fr**

Représenté par son chef d'établissement : **Mme MARILLAT**

Autorisé par le Conseil d'Administration en date du 21/10/2021

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1 :**

Mlle/M. : ..... Classe de : **4<sup>e</sup>** .....,

demeurant à : ..... Tél. des parents : .....,

effectuera une séquence d'observation en entreprise **du 05 avril 2022 au 08 avril 2022 inclus,**

si demi-pensionnaire, mangera à la cantine du collège durant le stage (*cocher la situation correspondante*) :

OUI

NON (*remise d'ordre effectuée sur la facture de la cantine*)

#### **Article 2 :** objectifs du stage :

- connaître la structure de l'entreprise et des diverses compétences développées dans ses services,
- sensibiliser les élèves à des « savoir-faire » spécifiques,
- respecter les rythmes de vie de l'entreprise et ses éventuelles contraintes,
- aider les élèves à se situer dans l'entreprise,
- découvrir les postes de travail.

### **Article 3 :**

Les élèves préparent le stage avec l'équipe des enseignants de la classe. Un rapport est établi après le stage par l'élève en fonction des objectifs définis ci-dessus. Le **tuteur dans l'entreprise** chargé(e) du suivi quotidien du stagiaire, remplit une grille permettant à l'élève de se situer par rapport à son projet personnel (aptitudes, goûts, maîtrise des compétences) avec l'aide du professeur référent.

L'élève est suivi par le **professeur principal** de sa classe. Un professeur de l'équipe pédagogique lui rendra visite ou bien prendra contact par téléphone avec son tuteur, afin de faire le point sur le déroulement du stage.

### **Article 4 :**

L'élève stagiaire est soumis aux horaires de l'entreprise, mais dans la limite de **30 heures par semaine** (35h pour les élèves de plus de 15 ans), **7 heures par jour, pas plus de 4h30 consécutives**. Au-delà de 4h30 de travail quotidien, les élèves mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au moins 30 mn consécutives. Il leur est interdit de travailler entre 20 heures et 6 heures du matin. Le repos quotidien est fixé au minimum à **14 heures consécutives**. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de deux jours consécutifs et doit comprendre le dimanche.

**⚠ ATTENTION ! Il s'agit d'un stage d'observation du milieu professionnel, mais en aucun cas d'un stage de pratique professionnelle.**

**« Tout travail identifié comme dangereux ou pouvant l'être est interdit (machines, port de charge...) ».**

Horaires de l'élève stagiaire pour la période du 05 au 08 avril 2022 :

	<b>Mardi 05 avril</b>	<b>Mercredi 06 avril</b>	<b>Jeudi 07 avril</b>	<b>Vendredi 08 avril</b>
<b>Matin</b>	de à	de à	de à	de à
<b>Après-midi</b>	de à	de à	de à	de à
<b>Nombre d'heures</b>	<b>....h....</b>	<b>....h....</b>	<b>....h....</b>	<b>....h....</b>
<b>TOTAL</b>	<b>..... heures</b>			

Tout changement d'horaire effectué après la signature de toutes les parties doit être soumis à nouveau au chef d'établissement. Le chef d'entreprise qui modifie les horaires ci-dessus sans l'accord du chef d'établissement en prend toute la responsabilité.

### **Article 5 :**

L'élève stagiaire reste sous statut scolaire, c'est à dire sous la responsabilité du chef d'établissement. En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, le chef d'entreprise s'engage à prévenir immédiatement le chef d'établissement. **La famille** déclare avoir souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile (défense - recours) au cas où elle serait engagée et une assurance individuelle accident. **Le chef d'entreprise** prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise à l'égard du stagiaire soit en ajoutant un avenant relatif au stagiaire à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile entreprise » ou « responsabilité civile professionnelle ». **Le chef d'établissement** contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée ou à l'occasion de son stage dans l'entreprise.

### **Article 6 :**

Les règles du code du travail relatives aux accidents, à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail s'appliquent au stagiaire en entreprise. **Il ne pourra être placé dans une situation à risque ou de danger. L'élève stagiaire ne pourra effectuer aucun travail sur machine dangereuse, ni percevoir aucune rémunération.** En application des dispositions de l'article L 412-8,2a et de l'article D412.6 du Code de Sécurité Sociale, le stagiaire bénéficie de la législation sur les accidents du travail. En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, soit au cours du travail soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les 24 heures. La déclaration du chef d'établissement doit être faite par lettre recommandée à la caisse primaire d'assurance maladie dont relève l'établissement avec demande d'avis de réception dans les 48 h non compris les dimanches et jours fériés.

### **Article 7 :**

L'élève est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline et est associé aux activités de l'entreprise ou organisme concourant directement à l'action pédagogique. Toute absence pendant la période en entreprise doit être immédiatement signalée au chef d'établissement.

### **Article 8 :**

Le stagiaire doit :

- respecter le règlement intérieur de l'entreprise.
- avoir un comportement correct.
- respecter le matériel mis à disposition et les personnes qui l'accueillent.
- avertir immédiatement l'entreprise et l'établissement scolaire en cas d'absence.

### **Article 9 :**

Il peut être mis fin à cette convention après concertation entre les contractants. En cas de difficulté, le chef d'entreprise est invité à prendre **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

### **Article 10 :**

Cette convention est établie en 3 exemplaires : après signature du chef d'établissement, un exemplaire sera donné par le stagiaire à l'entreprise, un exemplaire restera dans l'établissement scolaire et un exemplaire sera gardé par le stagiaire.

### **Sécurité sanitaire :**

**Les modalités de mise en œuvre, au sein de l'entreprise, des mesures de protection définies par le protocole national en vigueur pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de Covid-19 s'appliquent à l'élève, tel que distanciation physique si possible, port du masque, lavage des mains...**

**Si un élève ou un adulte, au sein de la famille ou de l'entreprise, est testé positif à la Covid-19 ou considéré comme cas contact :**

- **la famille doit prévenir l'entreprise et l'établissement scolaire,**
- **ou l'entreprise doit prévenir la famille et l'établissement scolaire.**

Fait à .....

Fait à **LES ECHELLES**

Le .....

Le .....

Le chef d'entreprise,

Le chef d'établissement,  
V. MARILLAT

Pour visa,  
L'élève stagiaire,

Pour visa,  
Le représentant légal de l'élève mineur,

Pour visa,  
Le Professeur chargé du suivi de l'élève,

Pour visa,  
Le Tuteur dans l'entreprise,



**STAGE\* EN ENTREPRISE – Niveau 4<sup>ème</sup>**

\*séquence d'observation en milieu professionnel

**Année Scolaire 2021 - 2022**

Ce document est à compléter et à rendre à la fin de la période de stage au professeur principal.

Il servira au jury, lors de l'évaluation de l'oral de stage\*.

Il doit aider l'enseignant à apprécier la qualité du stage effectué.

L'élève ..... a effectué un stage\* de ..... jours dans mon  
entreprise/organisme/service : .....

Du ..... au .....

Adresse : .....

Nom de la personne directement responsable de l'élève pendant la durée du stage

.....

**L'EVALUATION DU STAGE**

*Complétez les colonnes avec les signes (+), (=) ou (-)*

Lors de mon stage, j'ai su :	Evaluation de l'élève	Evaluation du maître de stage
Me présenter, me faire connaître.		
M'intégrer et m'adapter à l'Entreprise, au service, à l'équipe.		
Respecter les consignes (de travail, de sécurité).		
Faire preuve d'assiduité et justifier mes retards ou mes absences.		
Adapter une tenue, un langage corrects.		
Etre courtois, disponible.		
Me documenter, m'informer, poser des questions.		
Faire preuve d'autonomie.		
Etre capable de dresser le bilan de mon stage, en présence de mon responsable.		

**Appréciation générale et visa du maître de stage :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



La Principale,

à

Madame, Monsieur  
Le Chef d'Entreprise

Madame, Monsieur,

Ce document vous a été remis par un élève de 4<sup>ème</sup> du *collège Béatrice de Savoie*, qui souhaite effectuer un stage d'observation et de découverte du monde professionnel dans votre entreprise.

**J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une séquence d'observation en milieu professionnel, mais en aucun cas d'un stage de pratique professionnelle.**

Je vous remercie de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil possible.

En effet vous êtes pour ce jeune l'un de ses premiers contacts avec le monde économique ou social et à ce titre, vous pouvez avoir une incidence directe sur sa scolarité, puis sur son avenir professionnel.

**Cet élève doit, avec l'aide de ses professeurs et de sa famille, trouver un organisme d'accueil, réaliser une période d'observation de 4 jours du 05 au 08 avril 2022 inclus, préparer puis présenter devant un jury un rapport de stage, qui sera évalué. Ce processus permettra à l'enfant d'affiner un choix d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>, qui engagera son avenir professionnel.**

C'est donc une démarche difficile qu'il réalise là.

Ce stage vise à lui faire découvrir le monde du travail en général suivant des objectifs précisés dans la convention que l'élève vous présentera. **Je souhaite aussi et surtout qu'il fasse preuve de curiosité et d'intérêt pour le domaine qui est le vôtre.**

Je me tiens bien évidemment ainsi que les professeurs, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

V. MARILLAT



**NOTE aux PP de 4ème pour stage en entreprise**

**du 05 au 08 avril 2022**

**STAGE EN ENTREPRISE**

Vous trouverez ci-joint le dossier **stage en entreprise** à remettre à vos élèves :

- 1 exemplaire de la convention {\*} (2 autres exemplaires seront photocopiés par Josianne après vérification et signature du Principal puis redistribués aux élèves : un pour la famille et un pour l'entreprise) ;
- une lettre aux parents ;
- une lettre destinée à l'entreprise ;
- le document «évaluation de stage». {\*}

Vous veillerez à récupérer **toutes** les conventions, à vérifier qu'elles sont correctement remplies (téléphone et adresse de l'entreprise, nom du tuteur, conformité des horaires du stage...) avant de me les transmettre, **au plus tard pour le jeudi 10 février 2021** pour signature.

**{\*} Document qui sera également accessible sur l'ENT du collège.**

La Principale,  
V. MARILLAT

**Infos diverses :**

- Tous les élèves de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> peuvent effectuer leur séquence d'observation dans n'importe quelle entreprise quel que soit leur âge.
- Les professeurs de la classe sont chargés de faire les visites de stage. Il est donc important qu'un tableau récapitulatif, avec les jours de présence, les adresses et téléphones des entreprises, soit affiché en salle des professeurs. Avant le début des stages, chaque professeur principal **apportera un exemplaire de ce tableau au chef d'établissement et un au secrétariat**. Le nombre de visites sera proportionnel au nombre d'heures de cours avec la classe.



Les Echelles, 30 Septembre 2021

La Principale,

aux parents d'élèves de 4<sup>ème</sup>

**Objet : Séquence d'observation en en milieu professionnel**

Madame, Monsieur,

La classe de 4<sup>ème</sup> est très importante pour votre enfant. Son bon déroulement servira de base à une bonne scolarité en classe de 3<sup>ème</sup>, à l'issue de laquelle va se décider son orientation. Cette orientation engage l'avenir professionnel de votre enfant.

C'est pourquoi, au cours de cette année, votre enfant va suivre des apprentissages entrant dans sa formation générale et en même temps commencer à s'informer sur l'environnement économique, les métiers et la formation professionnelle dans le cadre de son Parcours Avenir (instauré par la Réforme du Collège). Pour cela il sera aidé par son professeur principal.

Le temps fort de sa sensibilisation au monde du travail sera le stage "découverte du monde de l'entreprise" qui se déroulera dans la semaine **du 05 au 08 avril 2022 inclus**, ainsi que l'exploitation de celui-ci à son retour dans l'établissement. A noter que cette année ce stage, sa préparation et sa restitution font l'objet d'un EPI (Enseignement Pluridisciplinaire Intégré).

J'attire votre attention sur ce « stage », qui constitue une première exploration d'un univers professionnel. L'an prochain votre enfant découvrira les différents établissements possibles pour son orientation vers la seconde générale ou technologique, la seconde professionnelle ou vers l'apprentissage (mini stage en établissement scolaire, portes ouvertes, forum des formations).

**Vous pouvez jouer un rôle important en aidant votre enfant dans sa recherche d'adresses et de contacts pour les lieux de stage et en suivant de près le déroulement de toute l'opération.** La convention ci-jointe sera signée entre les partenaires et sera à rapporter au professeur principal de votre enfant. Après signature du chef d'établissement, deux exemplaires vous seront rendus. Vous conserverez le premier et vous remettrez le second à son tuteur de stage.

**Remarque :** tous les élèves de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> peuvent effectuer leur séquence d'observation dans n'importe quelle entreprise quel que soit leur âge.

**Pendant cette activité extérieure au collège, les enfants doivent être couverts par votre assurance (responsabilité chef de famille ou assurance scolaire).**

Le nombre d'heures de stage est de 30 h **maximum** dans la semaine. Si le stage ne couvre pas tous les jours de classe les élèves sont autorisés à rester à la maison, les enseignants étant occupés à visiter les élèves stagiaires.

Vous pourrez contacter le professeur principal de la classe pour tout renseignement complémentaire. Je compte sur vous pour soutenir cette démarche et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes cordiales salutations.

V. MARILLAT